



MILLY-LA-FORÊT

Un cabinet d'avocats primé

Le Cabinet d'avocats Coll a remporté la deuxième édition du Prix de l'Innovation des Avocats en Relation-Clients créé par le Village de la Justice, la Communauté des métiers du Droit.

Mi-mars, nous vous avons annoncé dans nos colonnes le dernier projet innovant du Cabinet d'avocats Coll, fondé par maître Anne-Constance Coll, avocate à la cour et inscrite au barreau de l'Essonne. Celui de proposer, à travers son réseau de 5 cabinets, un dispositif d'accès gratuit au droit pour les particuliers et les PME. Un premier rendez-vous gratuit et sans engagement où le client expose sa situation. L'avocat établit un devis et se prononce sur l'opportunité d'une action en justice en expliquant la procédure possible, la chance de succès et le coût. Une première qui permet d'éviter les surprises et les dépassements d'honoraires. Et c'est donc pour cette innovation remarquable que le



Maître Coll a remporté le prix du Jury de l'Innovation des Avocats en Relation-Clients 2015.

cabinet Coll a remporté le prix du Jury parmi une multitude de candidats de l'hexagone.

Une offre de proximité

Plus qu'une victoire nationale, c'est pour le Cabinet Coll la reconnaissance des membres de la profession. « *Nous avons été primés pour notre offre d'accès au droit facilité avec un premier rendez-vous gratuit et sans engagement. Cela comprend des tarifs transparents et une même procédure de travail appliquée au sein de notre réseau en France. Les cabinets travaillent tous de la même*

manière », explique Maître Coll. Le jury a donc salué l'organisation exemplaire de l'activité du Cabinet ainsi que son offre de proximité. « *Chaque bureau propose un service homogène et les mêmes tarifs. Le cabinet travaille uniquement dans le cadre de forfait sans aucun dépassement et a fait le choix de maintenir un rapport qualité/prix sans transiger sur la qualité. Ceci est possible grâce à une gestion rigoureuse de tous les modèles d'actes et de documents utilisés par tous les avocats. Tout est inclus dans le forfait, le client ne paie rien de plus* », poursuit maître Coll. Le

client gagne aussi du temps car le cabinet veille à obtenir des délais raisonnables et donc d'éviter les renvois abusifs. « *Nous faisons en sorte que la procédure soit la plus courte possible. On essaie de faire une procédure adaptée financièrement par rapport à l'intérêt du litige. Le choix de l'avocat dans une procédure est primordial : c'est ce qui conditionne le jugement et les délais incompressibles* », ajoute maître Coll. Le Cabinet Coll qui a multiplié son chiffre d'affaires par six en quatre ans et a créé de nombreux emplois est en plein essor. Il possède déjà 5 implantations à Corbeil-Essonne, Athis-Mons, Milly-la-Forêt, Paris et Toulouse et compte bien d'ici septembre 2015 mettre en œuvre un réseau national de franchisés. Pour garantir toujours plus de proximité avec ses clients...

■ Baya Kanane

• **Cabinet Coll**
43, place du Marché
91490 Milly-la-Forêt
Tél. 01.60.88.18.78.
Généraliste et spécialisé en droit public